



PUCES DES COUTURIERES ET LOISIRS CREATIFS



Dimanche 25 janvier 2026 – 9h à 16h

Accueil des exposants à partir de 8h

Conditions et règlement :

1. Aucun emplacement ne sera attribué avant la signature de ce présent bon de réservation accompagné du règlement.
2. Les particuliers et professionnels ne pourront exposer que des objets liés au thème de cette journée «couture et loisirs créatifs» : Matériel de couture et loisirs créatifs, mercerie, tissus, laine, dentelle, broderies, patrons...
3. Tout emplacement non occupé une heure avant l'ouverture au public pourra être redistribué.
4. Les exposants doivent respecter les limites des emplacements, laisser les allées et les issues de secours dégagées.
5. L'organisateur n'est pas responsable en cas de dégradation, de vol, de casse.
6. Prendre connaissance des conditions de participation aux puces et de son règlement et m'engager à les respecter.

Pas de remboursement sauf en cas d'annulation des puces.

MERCI de nous prévenir en cas d'empêchement.



BULLETIN D'INSCRIPTION - Puces du 25/01/2026 9h-16h

A adresser **avant le 17/01/2026** avec le règlement,

à Mme Blanchard Eliane 16 rue de la gare 37510 ST GENOUPH -06 04 40 08 25

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone : _____ Adresse email : _____

Particulier : N° carte d'identité _____ Délivré par _____

Je déclare sur l'honneur, ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels (Article L 310-2 du code du commerce), ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal).

Professionnel : Raison sociale : _____

N° SIRET/SIREN : _____

Je déclare sur l'honneur, être en possession de ma carte professionnelle et de mon KBIS.

Nature des objets vendus : _____

Je réserve ☐ 1 table d'1,80m pour 5 €

☐ 2 tables d'1,80m pour 10€ Maximum 2 tables par exposant

Règlement joint à ce bulletin.

☐ Espèces ☐ Chèque n° _____ à l'ordre de ZIPCOUTURE

Date _____

Signature _____